

PLAN

REGLEMENTAIRE

C-9

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

LANDRETHUN LE NORD

Vous êtes assésé à la distribution de

 ce Plan Local d'Urbanisme par la

 Commune de Landrethun le Nord

 le 21 novembre 2018

ARRET DE PROJET LE 21 novembre 2018 et 30 avril 2019

 (seconde délibération prévue par l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme)

 APPROBATION LE 4 décembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C 1/100 000 ème



Légende :

Éléments identifiés au titre des articles R.151-31 et R.151-34 du Code de l'Urbanisme

Installation classée pour l'environnement

- ▲ ICPEa
- Autre exploitation agricole (dont RSD)

Site pollué

- BASIAS

Aléa retrait-gonflement des argiles

- Fort

Aléas miniers

- Puits de mine

Autre

- Terrain remblayé impropre à la construction
- Zone d'aléa effondrement localisé moyen (AF)
- Zone d'aléa effondrement localisé faible (AF)

Aléa inondation (PPRI Pieds de Coteaux des Wateringues en cours)

- Conditions extrêmes
- Fort écoulement
- Forte accumulation
- Accumulation moyenne
- Écoulement
- Faible accumulation
- Très faible accumulation

Cavité souterraine

- Cavité souterraine
- Emprise de protection régionale

HABILLAGE

- Bâti Cadastre
- Parcelle
- Cours d'eau
- Cimetières
- Aéroports, aérodromes, stades, équipements sportifs
- Limite de commune
- Limite intercommunale



Sources : DREAL Nord-Pas de Calais - A2, ©DTM 62, PPRM du Boulonnais - GEODERIS (Février 2008),

 ©BRGM, DGI cadastre numérisé 2015, communes de la CCT2C, BCCO

